



## MAC SST - Maintien Et Actualisation Des Compétences SST

Dernière mise à jour le 03 avril 2025

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le maintien et Actualisation des Compétences a pour but de permettre aux titulaires du certificat de SST de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel INRS, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

### COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ❖ Intervenir face à une situation d'accident du travail
- ❖ Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

### PUBLIC CONCERNÉ

La formation s'adresse au Sauveteur Secouriste du Travail certifié souhaitant maintenir et actualiser ses compétences.

### MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

- ❖ A l'issue de la formation, chaque participant se voit remettre :
  - Aide mémoire SST INRS et accès au livret de formation reprenant les enseignements clés de la formation
  - Accès à un extranet participant comportant l'ensemble des ressources nécessaires pour réaliser cette formation

### PROFIL DU/DES FORMATEURS

Formateurs SST à jour de ses compétences, certifié par l'INRS.

### INFORMATIONS ACCESSIBILITE

Chaque situation est étudiée au cas par cas afin de mettre en place les dispositions nécessaires pour permettre une intégration adaptée. Merci de contacter notre référent au 06 33 78 85 31 / ludovic.lemaire@pulsart-formation.com, pour nous signaler toute situation nécessitant des besoins spécifiques dès l'inscription.

Réf.	MAC SST
Contact	0633788531 <a href="mailto:contact@pulsart-formation.com">contact@pulsart-formation.com</a> <a href="http://www.pulsart-formation.com">www.pulsart-formation.com</a>

### PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du Certificat SST

### MODALITES D'ÉVALUATION

- ❖ **Évaluation Formative** tout au long de la formation
- ❖ **Formation théorique et pratique** en alternance
- ❖ **Exposé interactif** animé par un Formateur SST à jour de ses compétences certifié INRS
- ❖ **Ateliers d'apprentissage** en sous-groupes
- ❖ **Évaluations Certificatives** conformément au document de référence INRS

Un certificat de compétences d'acteur SST d'une durée de **24 mois** est délivré aux candidats ayant validé les **2 épreuves certificatives**.

Une Attestation individuelle de formation établissant les compétences acquises au cours de la formation est délivrée à l'issue de la formation.

La continuité du certificat est conditionnée par la certification des compétences vérifiée lors d'une formation en **Maitien et Actualisation des Compétences** tous les **24 mois**.

## Programme

- ❖ Evaluation diagnostique
- ❖ Révisions des compétences SST :
  - **Domaine de compétences 1** : Intervenir face à une situation d'accident du travail
    - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
    - Protéger de façon adaptée
    - Examiner la victime
    - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
    - Secourir la victime de manière appropriée
      - Secourir 1 : La victime saigne abondamment
      - Secourir 2 : La victime s'étouffe
      - Secourir 3 : La victime se plaint d'un malaise
      - Secourir 4 : La victime se plaint de brûlures
      - Secourir 5 : La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
      - Secourir 6 : La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
      - Secourir 7 : La victime ne répond pas mais elle respire
    - Secourir 8 : La victime ne répond pas et ne respire pas
- ❖ **Domaine de compétences 2** : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
  - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
  - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
  - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

**Modalités d'évaluation** : Les compétences mentionnées ci-dessus seront évaluées de manière certificative. L'évaluateur respectera les modalités définies et utilisera obligatoirement les grilles de certification de l'INRS. Ces grilles définissent les conditions d'acquisition des compétences à partir d'indicateurs de réussite prédéfinis.

### Épreuve certificative n°1 :

Cette épreuve est effectuée à partir d'une situation d'accident du travail simulée, tirée au sort et préparée par le formateur.

Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour intervenir efficacement face à la situation proposée.

### Épreuve certificative n°2 :

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnaire simple portant sur ses compétences en matière de prévention.



Satisfaction Clients

97 %



Modalités

Présentiel uniquement  
Alternance entre théorie et  
pratique avec un rapport  
d'environ 40/60.



Effectif par session

4 à 10 participants



Durée

1 jour sur 7,00 heure(s)